SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 1er mars 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Betty BOULOGNE
- Virginie MALAYEUDE absente excusée

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-1-7 : Candidature auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets AVELO 3 : « Développer le système vélo dans les territoires »

L'ADEME lance l'appel à projets AVELO 3 pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable. Cet appel à projets lancé dans le cadre du programme de Certificats d'économie d'énergie (CEE) AVELO 3 mobilise 30 millions d'euros pour faire du vélo un mode de déplacement du quotidien dans les territoires péri-urbains.

AVELO 3 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME qui a permis de soutenir 220 territoires peu et moyennement denses, soit près de 16 millions d'habitants, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable.

Le développement du vélo est au cœur des objectifs du Gouvernement avec un objectif de triplement de la part modale pour atteindre 12 % de l'ensemble des déplacements réalisés à vélo d'ici 2030, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Le vélo est un mode de déplacement particulièrement efficace puisqu'il contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la santé, à l'attractivité des territoires, à la transition écologique et énergétique, à l'accès à la mobilité pour tous ou encore à l'emploi.

C'est également un mode qui possède un potentiel de développement considérable puisque 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture. C'est une distance qui peut aisément être parcourue en vélo.

Enfin, le vélo, mode de transport individuel et résilient a également su prouver sa pertinence dans le cadre de la crise COVID.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_7-DE

Forte de ces constats, de son expérience auprès des collectivités et en adéquation avec sa stratégie Transports et Mobilité, l'ADEME souhaite, via l'appel à projets AVELO 3, soutenir les territoires volontaires pour construire leur politique cyclable et faire du vélo un mode de déplacement du quotidien, en déployant des actions opérationnelles de 2024 à 2027.

Déjà réunis par le programme Petites Villes de Demain, les communes de Saint-Martin Boulogne et Wimille considèrent qu'elles rencontrent des problématiques proches, voire parfois similaires, pour accompagner les politiques de développement cyclable sur leur territoire. Territoires mêlant identité urbaine et rurale avec des hameaux d'habitation et des quartiers urbanisés excentrés des centres-villes, situés en périphérie immédiate du pôle de services de Boulogne-sur-Mer, et sources d'attractivité liée à leurs propres équipements scolaires, administratifs, culturels et de commerces de proximité, Wimille et Saint-Martin Boulogne ont souhaité ainsi répondre ensemble à cet appel à projet de l'ADEME, AVELO 3, dans le cadre d'une candidature commune.

Les deux communes de Wimille et Saint-Martin Boulogne entendent ainsi mettre en place sur leur territoire leur propre schéma directeur des mobilités actives (vélo et marche), en complémentarité de celui mis en œuvre au sein de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais depuis 2015, afin de pouvoir développer des actions répondant aux besoins avérés de leurs populations.

Cet appel à projet cible les territoires peu et moyennement denses, les communes multi-polarisées et les périphéries des agglomérations car la part modale du vélo dans ces territoires y est en recul. Il s'articule autour de 4 axes pour soutenir :

Axe 1: la construction d'une stratégie de développement cyclable
Axe 2: le soutien à l'expérimentation de services vélo
Axe 3: l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées
Axe 4: le recrutement de chargé(e)s de mission vélo au sein des territoires

Il s'inscrit dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'Organisation des Mobilités (LOM). Le programme AVELO 3 a vocation à encourager le développement de politiques cyclables cohérentes avec les autres politiques de mobilité et avec les politiques cyclables des autres échelons territoriaux (EPCI voisins, département, région). Il a également pour objectif d'accompagner 400 territoires.

Dans le cadre d'AVELO 3, l'ADEME s'engage à financer les actions retenues dans ce cadre à hauteur de 50 %, dans la limite de 100 000 € de dépenses éligibles pour chacun des axes 1, 2 et 3.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_7-DE

Il est donc envisagé de mener trois actions complémentaires, en les coordonnant selon les besoins des deux communes :

1. Définir un schéma directeur municipal des mobilités actives, qui sera élaboré par un bureau d'études spécialisé, pour disposer d'un cadre stratégique précisé et pluriannuel
2. D'identifier les services vélo à soutenir et à faire émerger sur notre commune,
3. Et enfin de lancer une campagne de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des publics concernés (wimillois, saint-martinois et touristes), en particulier à destination des scolaires : promotion et programmation d'événements sur cette thématique sont envisagés.

Pour ce faire, un dossier de candidature a été déposé auprès de l'ADEME au titre des axes 1, 2 et 3. Il convient à présent de compléter cette démarche par une délibération de principe visant à autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature. Etant précisé que si les communes de Saint Martin Boulogne et de Wimille sont lauréates de l'appel à projet AVELO 3, il conviendra d'inviter le conseil municipal à se prononcer à nouveau notamment sur les modalités de la mise en œuvre du partenariat et sur les modalités de financement du projet.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_7-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE :**
  - Le projet commun entre les communes de Saint-Martin-Boulogne et de Wimille, au titre de l'appel à projets ADEME « AVELO 3 » ;
  - Le principe du co-financement entre les deux communes et l'ADEME

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier de candidature auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3 dans les conditions précisées ci-dessus.

Nombre de votants : 32 **Pour : 32**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 11 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire
Raphaël JULES

Affiché le :18/03/2024

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr